

COMITE DE DIRECTION DE L'EPIC
OFFICE DE TOURISME D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Extrait du registre des délibérations du Comité de Direction

Séance du 05 février 2025

Date de convocation : 24 janvier 2025
Nombre de membres en exercice : 18

Présents : 16
Votants : 11

Président de séance : Stéphane SIMON
Secrétaire de séance : Caroline PORTHEAULT

Titulaires et suppléants présents : Mme Lysiane BANDELIER, Mme Viviane BERTOUT-BARBEY, Mme Isabelle COLLIN, M. Matthieu DEVALLAND, Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT, M. Arnaud MABIRE, Mme Francine MARAGLIANO, M. Raphaël NORBLIN, Mme Martine PHILIPPE, M. Emmanuel ROUSSEL, M. Stéphane SIMON, Mme Noémie VIEILLE.

Assistaient à la séance : Mme Vanessa BELIN – OT, M. Fabien GROUSELLE – EPN, Mme Marion HOSSIN – OT, Mme Caroline PORTHEAULT – OT.

Titulaires et suppléants excusés : M. Patrick BRETON, Mme Manon KALUZA, M. Romain MOHAMMEDI, M. Patrick POINTEAU, Mme Laure SALVAT.

Départ de M. Emmanuel ROUSSEL à 18h34 (avant la mise au vote des points 1 et 2 de l'ordre du jour).

Délibération n°02/2025 – Budget 2025 – Crédance éteinte

VU l'article R. 2221-31 du CGCT

VU les statuts de l'EPIC votés le 16/10/2018 par EPN

Une créance est éteinte lorsqu'une décision juridique extérieure définitive prononce son irrécouvrabilité. Celle-ci s'impose à la collectivité créancière et s'oppose à toute action en recouvrement par le Comptable Public.

La société LACROSSE Laurent (enseigne La Sarrazine au 4 rue des Lombards à Evreux) étant en état d'insuffisance d'actifs depuis le 11/04/2024 (BODACC du 21/04/2024), le Comptable Public a signalé à l'EPIC que le titre de 2018 était une créance éteinte et qu'il convenait donc d'émettre un mandat du même montant au compte 6542.

Le Comité de Direction, après avoir voté à main levée (11 voix pour soit l'unanimité) :

- PREND ACTE de la créance éteinte de la société LACROSSE Laurent pour un montant de 84,00 € qui a pour conséquence l'émission d'un mandat de même montant au compte 6542.

PRÉFECTURE DE L'EURE

12 FEV. 2025

ARRIVÉE

Certifié exécutoire le 05 février 2025
Transmis en Préfecture le 10 / 02 / 2025
Publié le 07 / 03 / 2025

Le Président,

Stéphane SIMON